

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-trois à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie, salle du Conseil Municipal. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire.

Date de convocation : 19/10/2023
Nombre de membres élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Quorum : 10
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 2

Etaient présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur François MULLER, Madame Nadia MEDDAD, Monsieur Nicolas THIRIAN, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Christian BOHN, Adjoints au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Messieurs Georges LISCHETTI, Denis DEISS, Mesdames Sandrine ANTONI, Patricia BECKER, Messieurs Jean-Paul LEY et Jean-François HALLER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme STEIB Fabienne, Conseillère Municipale, représentée par Mme ANTONI Sandrine, Conseillère Municipale
M. PLATZ Frédéric, Conseiller Municipal, représenté par Mme le Maire

Absentes excusées et non représentées :

Mme STAEBLY GOMES Rosalie, Conseillère Municipale
Mme HEIMBURGER Corinne, Conseillère Municipale
Mme BOPP Christine, Conseillère Municipale

Absent non excusé :

M. GOETTELMAHN Rémi, Conseiller Municipal

Ont donné procuration de vote :

Mme STEIB Fabienne a donné procuration de vote à Mme ANTONI Sandrine
M. PLATZ Frédéric a donné procuration de vote à Mme le Maire

---oooOooo---

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 octobre 2023
2. Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses
3. Communication des décisions du Maire
4. Palmarès du concours communal de fleurissement
5. Site de la maison forestière - Distraction d'une parcelle du régime forestier
6. Location de la Chasse - Agrément des candidatures
7. Rapport des comptes rendus de commissions
8. Points divers - Communications
9. Questions diverses

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 OCTOBRE 2023

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le procès-verbal est définitivement adopté, à l'unanimité des membres présents.

POINT 2. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE ET DES QUESTIONS DIVERSES

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Sidonie HALBOUT, adjointe au maire, secrétaire de séance
- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire
- **NOMME** Madame Patricia BECKER, rédactrice du point des questions diverses.

Vote à main levée

Nombre de votants : 15	Dont présents : 13	Dont procurations : 2
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 3. COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, qui n'appellent aucune observation :

- Décision n° 051/2023 du 10/10/2023 confiant le renouvellement du serveur 2015 pour la somme de 8 004,31 € TTC et la sauvegarde externalisée des données e-Magnus pour un montant annuel de 596,40 € TTC, à la société BERGER LEVRAULT de 92-Boulogne Billancourt.
- Décision n° 052/2023 du 10/10/2023 confiant le remplacement de 4 luminaires sur le terrain de football d'entraînement par des projecteurs Led dans le cadre du programme de travaux de sobriété énergétique, à l'EURL KRAFT ENGINEERING GROUP de 67-Wittisheim, pour la somme de 13 173,60 € TTC. *Nota : travaux subventionnés par la CeA.*
- Décision n° 053/2023 du 18/10/2023 confiant le remplacement de 59 luminaires sis au parking du CSC, routes du Vin et de Colmar, rues Weibelsgass et des Vignerons et au jardin de ville par des Led dans le cadre du programme de travaux de sobriété énergétique (1^{ère} tranche), à la société PONTIGGIA de 68-Horbourg-Wihr, pour un montant de 34 999,98 € TTC. *Nota : travaux subventionnés par la CeA.*
- Décision n° 054/2023 du 18/10/2023 confiant les travaux de mise aux normes du bassin du jardin de ville, transformé en plateforme à jets, à la SARL LEHMANN PAYSAGISTE PEPINIERISTE de 68-Bergheim pour la somme de 31 271,64 € TTC.
- Décision n° 055/2023 du 24/10/2023 confiant une mission de maîtrise d'œuvre à M. Sébastien LAVINA de C.A.D. SARL portant sur l'aménagement d'un pumtrack, pour une rémunération provisoire de 4 680 € TTC (sur une estimation prévisionnelle des travaux de 65 000 € HT au taux de 6%), en sus la réalisation d'un relevé topographique pour un coût de 960 € TTC. *Nota : aménagement subventionné par la CeA et la Région Grand Est.*

POINT 4. PALMARES DU CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT

Monsieur François MULLER, adjoint délégué au fleurissement présente le palmarès du concours communal des maisons fleuries 2023.

- VU** le palmarès du concours communal des maisons fleuries 2023 établi selon la meilleure note obtenue par le jury et classé, du 1^{er} au 6^{ème} prix, suivi d'un prix d'encouragement
- VU** les six catégories de maisons fleuries :
- Catégorie 1 : maisons avec balcon ou terrasse
 - Catégorie 2 : façades fleuries
 - Catégorie 3 : maisons avec jardin
 - Catégorie 4 : commerces-hébergements
 - Catégorie 5 : collectifs
 - Catégorie 6 : potagers fleuris

Entendu l'exposé de Monsieur François MULLER, adjoint délégué au fleurissement,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'allouer** aux lauréats, sous forme de bons pour l'achat de fleurs, les prix figurant sur l'état annexe ci-joint
- **d'inscrire** un crédit de 6 535 € au budget primitif 2024, article 6714
- **d'ajouter**, dans le cadre de la tournée du jury du fleurissement à partir de 2024, au palmarès du concours communal du fleurissement **une catégorie 7** intitulée : « aménagement paysager ».

Vote à main levée

Nombre de votants : 15	Dont présents : 13	Dont procurations : 2
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 5. SITE DE LA MAISON FORESTIERE - DISTRACTION D'UNE PARCELLE DU REGIME FORESTIER

- VU** l'extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal n° 8 du 26 juin 2023 portant sur l'approbation du détachement d'un terrain d'une superficie de 21,59 ares de la parcelle d'origine cadastrée en section 29 parcelle 209 et confiant l'établissement du procès-verbal d'arpentage à un cabinet de géomètre, nécessaire dans le cadre du projet de vente du site de la maison forestière
- VU** le procès-verbal d'arpentage de division parcellaire n° 771, tel qu'établi par le cabinet de J. ADOR, géomètre-expert en date du 24/07/2023 et certifié par le cadastre en date du 09/10/2023, faisant apparaître une erreur cadastrale d'une superficie de 5,40 ares comme suit :

SITUATION ANCIENNE	SUPERFICIE	SITUATION NOUVELLE	Feuillet	SUPERFICIE
Section 29 parcelle 209/1	1 HA 29 A 36	Section 29 parcelle 243/1	a	21 A 59
		Section 29 parcelle 244/1	b	67 A 36
		Section 29 parcelle 245/1	c	35 A 01
		Erreur cadastrale		5 A 40
TOTAL	1 HA 29 A 36		TOTAL	1 HA 29 A 36

Considérant qu'il y a lieu dans ce cadre de solliciter au préalable l'ONF aux fins de distraire du régime forestier la superficie à détacher de la parcelle d'origine d'une superficie de 21,59 ares s'agissant là d'une propriété bâtie, sans compensation

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la distraction du terrain cadastré en section 29 parcelle 243 d'une superficie de 21,59 ares, du régime forestier
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision à l'ONF et lui donne tout pouvoir pour signer tous actes à intervenir à ces effets
- **CHARGE** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture la présente demande en vue de la prise d'un arrêté portant distraction du régime forestier de la surface totale de 21,59 ares, conformément aux dispositions du Code Forestier.

Vote à main levée

Nombre de votants : 15	Dont présents : 13	Dont procurations : 2
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 6. LOCATION DE LA CHASSE - AGREMENT DES CANDIDATURES

- VU** la décision du Conseil Municipal n° 4 du 04/10/2023 portant sur la location des lots de chasse n° 1, 2 et 3 pour la période 2024/2033, par conventions de gré à gré aux locataires sortants et ayant fait valoir leurs droits de priorité, sous réserve toutefois de l'agrément de leurs candidatures et de l'acceptation des termes du nouveau bail
- VU** le compte-rendu de la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse réunie le 24/10/2023, portant un avis favorable pour l'agrément des candidatures telles que présentées par la Société de Chasse du Haut-Koenigsbourg pour les lots n° 1 et 2 et M. André FREYBURGER pour le lot n° 3, conformes aux articles 5.2 et 13.1 du Cahier des Charges des chasses communales du Haut-Rhin 2024/2033

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'agréer l'ensemble des candidatures** tel qu'établi et présenté par :
 - la Société de Chasse du Haut-Koenigsbourg selon liste ci-annexée, représentée par son Président, Roland EBERSOLD, locataire des lots n° 1 et 2,
 - et Monsieur André FREYBURGER, locataire du lot n° 3 et Monsieur Jacky MARBACH, permissionnaire.

Vote à main levée

Nombre de votants : 15	Dont présents : 13	Dont procurations : 2
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 7. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS**Le Conseil Municipal des Jeunes**

L'élection du CMJ s'est tenue le 12 octobre 2023 à l'école, suivie de l'installation du conseil des jeunes, en mairie, le 18 octobre 2023. Ont été élus : Elsa BELON, Mathias BIHL, Ana-Julia GOMES, Lucas NOLETTA, Chloé TAGLANG, Léon WAGNER, élèves de CM1. PM : restent élus : Tess SCHMITT, Jade STADLER, Louise STAEHLY GOMES, Dorian et Edgar GROBORZ et Robin LEROY, élèves de CM2.

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil s'est réuni le 19 octobre 2023, sous la présidence de Madame le Maire, plus précisément pour l'organisation de la fête des aînés qui aura lieu le dimanche 19 novembre prochain.

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

La Commission Communale Consultative de la Chasse

La commission s'est réunie le 24 octobre 2023, sous la présidence de Madame le Maire.

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

Les rapports seront transmis ultérieurement.

POINT 8. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS**8.1 Dossiers d'urbanisme**

Le rapport des dossiers d'urbanisme pour la période du 21 septembre au 18 octobre 2023 tel qu'établi par le service de l'urbanisme, est annexé au présent procès-verbal.

Pour mémoire, les dossiers d'urbanisme sont consultables de préférence les 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois, de 16H à 17H.

8.2 Dénomination d'une voie communale

Considérant les demandes émises par la Société AMELOGIS et les concessionnaires de réseaux, la Maire propose de donner une dénomination officielle à la voirie à aménager par le lotisseur, du lotissement dénommé « Les Arpents de Bergheim » sis lieudit Wolfshoehle

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DENOMME** la future voirie d'accès aux immeubles résidentiels du lotissement " Les Arpents de Bergheim " : **rue des Orchidées**
- **CHARGE** Madame le Maire d'attribuer un numéro de voirie à l'ensemble des immeubles riverains de cette rue
- **CHARGE** Madame le Maire de la notification et de l'exécution de la présente.

Vote à main levée

Nombre de votants : 15	Dont présents : 13	Dont procurations : 2
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

8.3 Personnel communal

Le Conseil Municipal est informé :

- de la suite favorable réservée au projet de demande de rupture conventionnelle du contrat de travail de l'agent comptable, à effet du 20 novembre prochain.
- les offres d'emplois publiées pour le remplacement des agents de comptabilité et d'urbanisme ne sont pas concluantes, faute de candidatures. A suivre.

8.4 Communications de Monsieur François MULLER, adjoint au maire et président du SIE

M. François MULLER donne lecture du compte-rendu de la réunion du Comité-Directeur du SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs, réuni le 12 octobre 2023 :

- nouvelle désignation des délégués titulaires : MM. MORIS Olivier et EBLIN Jean-Paul et délégué suppléant : M. EGELE Dominique.
- approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2022
- élection du 2^{ème} vice-président : M. MORIS Olivier.
- reconstitution de la Commission d'Appel d'Offres.
- travaux en cours et réalisés des secteurs SIES, SIEB et SIAB.
- acceptation d'une hausse tarifaire des contrats d'assurance tels que souscrits auprès de la CIADE, à effet du 1^{er} janvier 2024 pour les secteurs SIES et SIEB.
- approbation des décisions modificatives budgétaires n° 1 des budgets primitifs 2023 SIEB et SIAB, plus précisément établies pour le remboursement d'une avance de 218 000 € du SIEB (secteur d'eau potable) consentie au SIAB (secteur d'assainissement) pour faire face à d'importants travaux d'investissement en 2008, remboursable in fine sans terme prévu.
- attribution de fonds de concours aux travaux d'élimination d'eaux claires parasites pour les communes de Thannenkirch et de Bergheim dans le cadre des travaux de chemisage d'un tronçon de la conduite d'assainissement, sis faubourg Saint Pierre, d'un montant de 15 489 € (soit 60% du montant des travaux établi à 25 815 € HT).
- organisation d'une réception officielle dans le cadre du transfert de compétence de l'assainissement au SDEA, et d'y convier les anciens membres ainsi que les secrétaires et agents retraités du syndicat. Cette réception se tiendra de préférence à l'issue de la prochaine séance du Comité-Directeur (fixée ultérieurement au mois de décembre). A suivre.

Autre sujet : sur interpellation de Mme Gabrielle ROLLI, le Conseil est informé que les travaux de renaturation du Bergenbach devraient démarrer prochainement (sous réserve des autorisations nécessaires préalables), ainsi que l'étude de réseau hydrologique du Ried à Bergheim, Saint-Hippolyte et Sélestat, engagés et suivis par Rivières de Haute-Alsace. A suivre.

8.5 Communications de Madame Nadia MEDDAD, adjointe au maire

Mme Nadia MEDDAD, adjointe au maire informe le Conseil Municipal :

- de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation et d'isolation de la toiture de l'immeuble 50 rue du Vieil Hôpital qui devraient s'achever mi-novembre (sauf intempéries). Il est noté également qu'une partie de l'échafaudage qui empiète sur un jardin, sans incidence, fera l'objet par ailleurs et par la suite d'un réaménagement par une entreprise à charge du locataire.
- que les travaux de l'aire de jeux sise dans les Remparts Sud, rue du Pelzkappel sont en cours d'achèvement.
- que l'avis de concours restreint d'architecture et d'ingénierie sur « esquisse » pour le projet de construction d'une nouvelle école maternelle a été publié. Date limite de réception des offres : le 08 novembre 2023 à 12H. Dans ce cadre, Mme le Maire rend également compte de la rencontre avec les services de la Préfecture concernant le financement de cette opération. A suivre.

8.6 Dates à retenir

- 26/10/2023 à 18H en mairie : Commission de l'Environnement
- 28/10/2023 à 14H à l'étang de pêche : Démonstration de taille d'arbres
- 04/11/2023 de 8H30 à 12H : Chantier nature au Grasberg
- 07/11/2023 à 19H au CPI : Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires
- 10/11/2023 : Commission Communication : date limite de remise des articles pour Bergheim Regards 2023 (à adresser à secretariat@bergheim.fr)
- 11/11/2023 : Cérémonie au Monument aux Morts (*le programme suivra*)
- 15/11/2023 à 10H en mairie : Conseil Municipal des Jeunes
- 15/11/2023 à 11H : Inauguration de l'aire de jeux des remparts, rue du Pelzkappel (*l'invitation suivra*)
- 16 et 17/11/2023 : Fermeture exceptionnelle des bureaux de la mairie au public (maintenance informatique)
- 18/11/2023 de 8H à 12H : Séminaire des élus de la CCPR - Bilan mi-mandat
- 19/11/2023 : Fête des Aînés au CSC
- 19/11/2023 : Cérémonie au Cimetière Militaire Allemand du « Grasberg » (*le programme suivra*)
- 23/11/2023 à 18H30 : Réunion de la Commission Communale de Gestion des Jardins Communaux
- 25/11/2023 à 14H à l'Etang de pêche : Opération Sainte-Catherine (*l'invitation suivra*)
- 30/11/2023 à 17H : Réunion de la 4C et de la Commission de dévolution de la chasse (sauf contrordre)
- 04/12/2023 à 18H30 : Séance du Conseil Municipal (sauf contrordre)
- 12/12/2023 à Paris : Remise du prix national 2023 du label « Villes et Villages Fleuris » du CNVVF

POINT 9. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 19 heures 23 minutes.

La secrétaire de séance,
Sidonie HALBOUT

La Maire,
Elisabeth SCHNEIDER



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire

Etaient présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur François MULLER, Madame Nadia MEDDAD, Monsieur Nicolas THIRIAN, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Christian BOHN, Adjoints au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Messieurs Georges LISCHETTI, Denis DEISS, Mesdames Sandrine ANTONI, Patricia BECKER, Messieurs Jean-Paul LEY et Jean-François HALLER, Conseillers Municipaux.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 04 octobre 2023	Approuvé à l'unanimité
2.	Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses	Approuvé à l'unanimité
3.	Communication des décisions du Maire	Approuvé à l'unanimité
4.	Palmarès du concours communal de fleurissement	Approuvé à l'unanimité
5.	Site de la maison forestière - Distraction d'une parcelle du régime forestier	Approuvé à l'unanimité
6.	Location de la chasse - Agrément des candidatures	Approuvé à l'unanimité
7.	Rapport des comptes rendus de commissions	
8.	Points divers - Communications	
8.1	Dossiers d'urbanisme	
8.2	Dénomination d'une voie communale	Approuvé à l'unanimité
8.3	Personnel communal	
8.4	Communications de Monsieur François MULLER, adjoint au maire et président du SIE	
8.5	Communications de Madame Nadia MEDDAD, adjointe au maire	
8.6	Dates à retenir	
9.	Questions diverses	

Liste publiée et date de mise en ligne le 26 octobre 2023
La Maire, Elisabeth SCHNEIDER

